

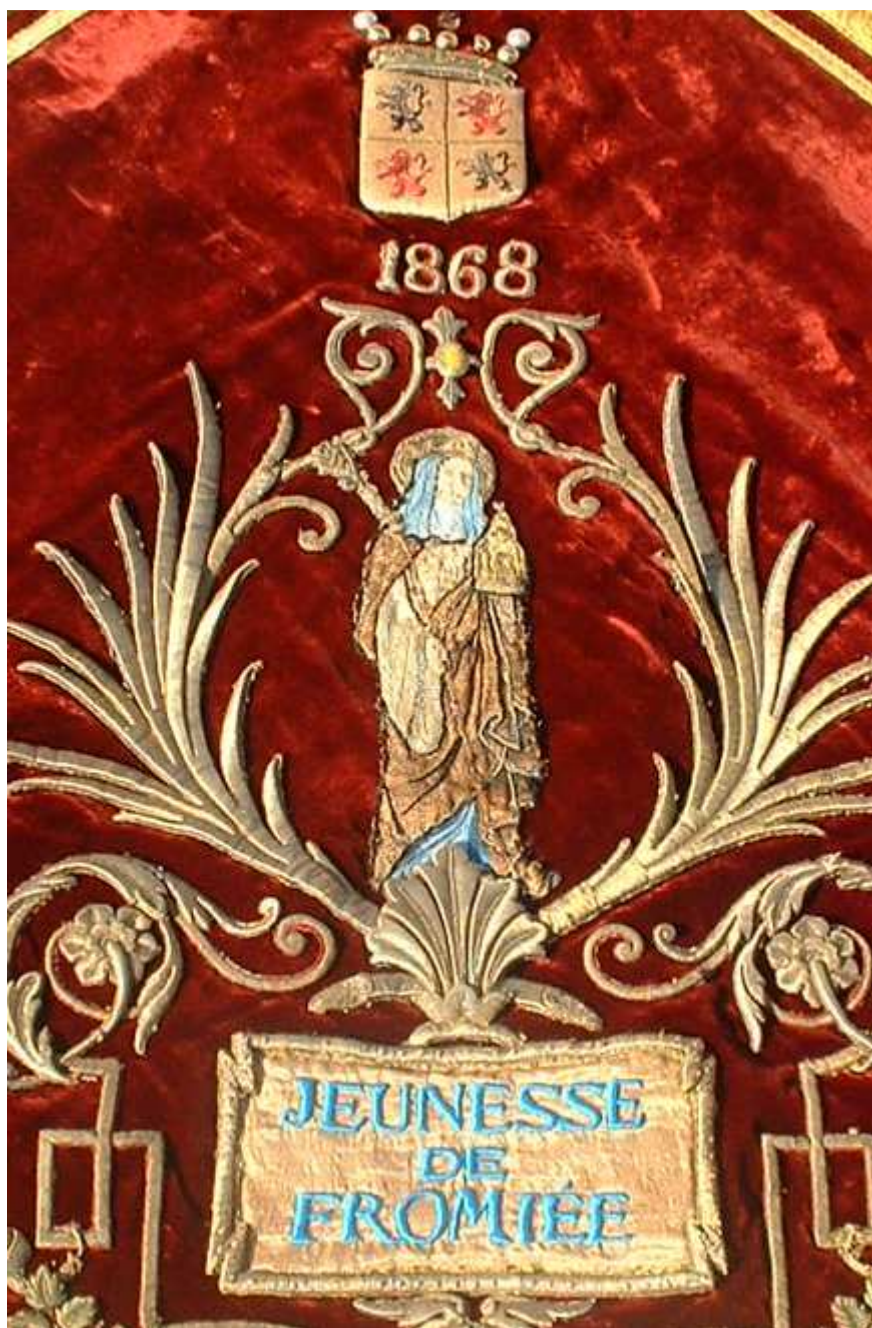
Editeur responsable : Blondiaux Gérard
Rue A. Farcy
6534 Gozée

Trimestriel N°4 : Décembre 2017
Bureau de dépôt : 6280 GERPINNES

Belgique – België
P.P.
6280 GERPINNES
P501391



*Les membres du comité et du corps d'office vous
présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018*



Souper Annuel de la marche Royale Sainte Rolende de Fromiée

**Le samedi 3 février 2018 à partir de 18h30
Maison de village, rue de Biesme à Fromiée**

Menu Royal

Apéritif offert par la Compagnie

Crème brûlée au foie gras et champignons

Velouté aux noix et lardons

Trou normand

Aiguillettes de filet pur de porc caramélisé aux échalotes
Pommes de terre – Légumes chauds

Assortiment de fromages

Salade de fruits exotiques
Croustillant au caramel, glace vanille et grand Marnier

Petit Noir

Pour les enfants (- de 12 ans)

Un menu spaghetti bolognaise pour 8€

Le souper est l'occasion de nous retrouver chaleureusement entre deux Pentecôte. Nous comptons sur nos fidèles sympathisants gastronomes, pour faire écho de la bonne humeur et sympathique ambiance qui règnent généralement au cours de cette soirée.

Le premier plat sera « envoyé » à **20h** précises.

Comme les années précédentes, c'est le traiteur « Vincent » qui nous concoctera un somptueux repas.

ATTENTION : Le nombre de places est limité à 140 personnes.

La participation aux frais est de **30 €** par adulte et **8 €** par enfant âgé de – de 12 ans.

Les inscriptions seront prises en compte aux conditions suivantes :

1. S'inscrire auprès de Jean-Pierre BOLLE au N° **0499/98.40.62**, rue Alfred Mangeot, 13 à 6280 GERPINNES afin de s'assurer qu'il reste des places disponibles. En cas d'absence, laissez vos coordonnées (N° de contact) sur le répondeur.

2. Après réservation, verser la somme totale au compte **BE65 0011 7324 4096** avant le **16-01-2018** au plus tard. Seule, la réception du paiement vaut réservation. *Tout paiement versé sans réservation préalable, sera automatiquement retourné.*



DIVERS

1. Assemblée générale

Le **16 janvier 2018 à 20h00** à la maison de village de Fromiée.

Obligatoire pour les membres du comité et du corps d'office, accessible à **tous** les marcheurs.

Ordre du jour :

- Résultats du concours de belote.
- Composition du comité – Election d'un nouveau membre.
- Election d'une 2^e cantinière Voltigeurs.
- Préparation du souper du 03-02-2018.
- 150^e anniversaire du drapeau de la Jeunesse de Fromiée.
- Divers.

2. Photos

Si vous désirez faire paraître des photos (anciennes ou récentes) dans nos prochains périodiques, envoyez les chez Caroline Cools à 6280 Fromiée rue de Biesme 10, avec un maximum d'informations. Elles vous seront restituées rapidement.

3. Naissance

Simon, fils de Sylvie Joris et Thomas Decuyper, grenadier de notre compagnie, né le 23 octobre 2017.

Nous les félicitons pour cet heureux événement et leur souhaitons beaucoup de bonheur.

4. Mariage

Le samedi 14 octobre, **Rémy Tondus**, major de notre compagnie a épousé **Elise Lorsignol**,
Nous les félicitons vivement et leur souhaitons beaucoup de bonheur.

5. Rappel

Le comité souhaite être tenu informé en temps réel des événements importants dans la vie des marcheurs de notre Compagnie (Naissances, mariages, décès, ...)

Notre périodique est un moyen d'information au sein de notre grande famille de marcheurs.

Les personnes désireuses de transmettre des informations, peuvent contacter le secrétaire de la Compagnie à savoir Jean-Pierre JORIS, rue de Châtelet, 101 à 6280 GERPINNES ou prendre contact au N° **0495/55.75.51** ou transmettre un mail à

jeanpierre.joris@gmail.com

6. Entretien des monuments

Le dimanche 5 novembre à 10h, une poignée de bénévoles s'est donné rendez-vous sur le site de nos deux monuments pour leur entretien.

Comme tout travail mérite pitance et grâce aux mêmes généreux sponsors que l'année dernière, un dîner champêtre était organisé pour remercier nos courageux. Au menu, baguettes, saucisses accompagnées d'un bon vin.

Les baguettes étaient offertes par la boulangerie Karl Jacques, les saucisses par la boucherie « Le Limousin » et le vin par Thierry Seys de Joncret et sapeur de notre compagnie.

Nous remercions chaleureusement ces trois commerçants.

Rendez-vous en mars/avril pour la coupe printanière.

7. Comité de la Marche

Un membre du comité, à savoir Julien Van Mollem, a décidé de remettre sa démission au sein du comité de la Marche.

Nous lançons un appel urgent à toute personne intéressée à investir une partie de son temps dans la gestion de notre groupement et l'organisation de ses festivités.

Nous vous invitons à consulter nos statuts et envoyer votre candidature avant le 16 janvier 2018 chez Jean-Pierre JORIS, rue de Châtelet, 101 à 6280 GERPINNES ou transmettre un mail à jeanpierre.joris@gmail.com

Nous remercions Julien pour son travail et son engagement lors de son mandat.



8. Abonnements au bulletin trimestriel « Le marcheur de l'Entre-Sambre et Meuse »

Nous attirons votre attention sur le fait que les abonnements au bulletin trimestriel doivent être pris auprès d'un membre du comité et non pas directement via l'association des marches. Actuellement, bon nombre d'entre vous souscrivent un abonnement sur simple sollicitation de l'association. Vous devez savoir que la compagnie est directement intéressée financièrement par le nombre d'abonnements qu'elle souscrit à cette revue. A l'avenir, le comité s'engage à faire suivre au plus tôt le renouvellement des abonnements. Il vous est loisible de vous abonner en versant la somme de 9 Euros sur le compte de la marche **BE65 0011 7324 4096** en mentionnant « *Abonnement 2018* »

9. Deuxième cantinière Voltigeurs

Les voltigeurs étant de plus en plus nombreux ont émis le souhait de pouvoir disposer d'une deuxième cantinière au sein de leur peloton. L'AG a accepté leur demande.

Nous lançons un appel urgent à toute personne intéressée.

Nous vous invitons à consulter nos statuts et envoyer votre candidature avant le 16 janvier 2018 chez Jean-Pierre JORIS, rue de Châtelet, 101 à 6280 GERPINNES ou transmettre un mail à jeanpierre.joris@gmail.com

10. 150^e anniversaire du drapeau de la Jeunesse

En 2018 nous fêterons le 150^e anniversaire du drapeau de la Jeunesse de Fromiée.

Deux journées supplémentaires composeront le programme de la prochaine Pentecôte.

Vendredi : Distribution des costumes.

Concert de Marche interprété par la Fanfare Royale d'Ham-sur-Heure.

Soirée dansante.

Samedi : Fastes du 150^e avec environ 500 marcheurs répartis en deux compagnies.

Depuis quelques semaines, le comité œuvre sans ménagement pour que cet évènement soit une réussite parfaite et marque les esprits de tous nos marcheurs et sympathisants.

Pour cette occasion, nous avons commandé la confection :

- de nouveaux oriflammes qui seront mis en vente dès le 16 décembre. Nous espérons ainsi voir tout notre village garni aux couleurs de cet évènement.
- de nouveaux t-shirts (bleu marine) qui seront mis en vente à la remise des costumes.

11. Dernière Guilitte : Appel à postulant

Un an déjà que Daniel nous a quitté : Pèlot, tu restes dans nos cœurs.

La Dernière Guilitte lance un *appel à "postulant"*.

Conformément aux statuts de la DG et notamment ses articles 7 et 8 dont copies ci-après (à lire également sur le site de la "Compagnie Royale de la Marche Ste Rolende de Fromiée » http://www.fromiee.be/NEW_fromiee/index.php/statuts#GUILITE), toute personne désireuse de s'investir dans le peloton de la Dernière Guilitte est invitée à envoyer sa candidature motivée par courrier postal ou électronique adressé à l'officier en poste Frédéric TOUSSAINT.

Adresses utiles :

Frédéric Toussaint, officier DG

Impasse du Vivier à Taille, 16

6150 Anderlues

Tel. : 071 54 32 18

Ou

fred.tous@hotmail.com

Date limite d'envoi : 01.04.2018.

Extraits des statuts

Article 7

L'invitation à être admis au sein de la dernière guilitte est réservée aux marcheurs ayant régulièrement participé aux activités de la compagnie. Les critères d'éligibilité seront entre autres : dévouement, ancienneté, convivialité.

Nul ne peut prétendre faire partie du groupe sans y avoir été expressément invité et parrainé par deux de ses membres. Le parrainage est réservé à un filleul. L'officier en exercice a le privilège de parrainer à lui seul un filleul.

Les parrains seront responsables de la bonne attitude du filleul et en répondront devant le peloton.

L'admission d'un nouveau membre ne doit idéalement susciter aucune réaction négative de la part de l'un de ses membres et ce afin de préserver l'harmonie et l'esprit du groupe.

L'opposant éventuel doit justifier objectivement sa position.

Si les candidatures sont nombreuses il sera procédé à un vote par ordre de préférence et suivant la formule de la liste par attribution de points. Le candidat retenu aura rassemblé le plus grand nombre de points.

Article 8

Appel aux postulants et procédure à respecter seront publiés en temps utile, dans le journal de la Marche.

Seule(s) la (les) candidature(s) introduite(s) dans les délais impartis sera(ont) retenue(s).

